


MON TOIT

Magazine n° 26

juin 2023

FLEURUSIEN



SOMMAIRE

3

Edito

4 - 5

La récolte des revenus 2024

6 - 7

Bien vivre ensemble

8 - 9

Plan de rénovation

10

Prévention vol

11

Profitez de l'été pour trier

Ont participé à ce magazine:

Jean-Paul Lequeu,
Imprimerie Bietlot

Editeur responsable:
Jean-Paul Lequeu, Directeur gérant
Imprimerie: Bietlot – Gilly

Alors que l'été pointe enfin le bout de son nez, nous sommes ravis de vous présenter notre dernier numéro du magazine. Nous avons rassemblé une variété de sujets captivants pour vous informer et vous accompagner tout au long de cette saison estivale.

Dans les pages qui suivent, vous découvrirez des conseils pratiques pour vous préparer à la récolte des revenus, en veillant à fournir tous les documents nécessaires dans les délais impartis. Nous vous invitons à ne pas tarder, afin d'éviter toute augmentation de loyer. La rigueur administrative peut parfois sembler difficile mais elle est essentielle pour garantir le bon fonctionnement de votre location.

Par ailleurs, nous vous donnons des recommandations précieuses pour protéger votre domicile des cambriolages pendant vos vacances d'été. Fermez soigneusement portes et fenêtres, demandez à un voisin de vider régulièrement votre boîte aux lettres et assurez-vous de rendre votre maison visible depuis la rue en taillant les arbres et les arbustes. Ces mesures simples vous aideront à prévenir les intrusions indésirables et à profiter pleinement de vos congés en toute sérénité.

Mais l'été est aussi le moment idéal pour effectuer un grand nettoyage, tant à l'intérieur de votre maison que dans votre jardin. C'est l'occasion parfaite de donner une seconde vie aux objets dont vous n'avez plus besoin en les déposant à la Ressourcerie. Cette association contribue à réduire les déchets et favorise le réemploi en récupérant, réparant et revendant divers articles. Faites également un geste pour l'environnement en vous rendant au parc à conteneurs pour le recyclage de vos déchets, et n'hésitez pas à solliciter le service des encombrants de la Ville de Fleurus pour vous débarrasser des objets volumineux.

En somme, ce numéro regorge de conseils pratiques, d'idées et d'actions concrètes pour rendre votre été agréable et enrichissant. Nous espérons sincèrement que ces articles sauront vous captiver et vous apporter une source d'inspiration pour profiter pleinement de cette belle saison.

Au nom du Comité, nous vous souhaitons un été ressourçant, rempli de joie, de découvertes et de moments précieux en compagnie de vos proches. Que cette période estivale vous comble de bonheur et de belles surprises.

Bon été à tous !

Le Comité de Direction



RECOLTE DES REVENUS 2024

La période pour collecter les informations sur vos revenus approche à grands pas, alors soyez attentifs !

Au cours du mois de juillet, vous allez recevoir une lettre vous demandant de nous fournir la preuve de vos revenus, ainsi que ceux de toutes les personnes vivant avec vous dans votre logement, qu'elles y soient officiellement domiciliées ou non. C'est une obligation légale et cela fait partie de votre contrat de location.

Un petit conseil :

Ne tardez pas à nous transmettre les documents requis. Si votre dossier est incomplet, le montant de votre loyer sera augmenté au maximum autorisé par la loi.

Voici la liste des documents à transmettre pour tous les titulaires du bail et/ou membres du ménage, âgés de 18 ans et plus.

1 Preuve des revenus actuels d'après la situation personnelle.

Revenus issus ...	Document à nous transmettre
du chômage / de la mutuelle	récapitulatif annuel mentionnant les taux journaliers perçus depuis le 01/01/2023
du Min. de Prévoyance sociale	attestation ou extrait de compte bancaire mentionnant le revenu perçu
revenu d'intégration sociale	récapitulatif annuel mentionnant les montants perçus depuis le 01/01/2023
d'un contrat de travail	dernière fiche de salaire (avec mention du début de l'occupation ou contrat de travail) → Si temps partiel : attestation d'octroi de complément chômage ou non pour le même mois
d'un organisme de pension	fiche mensuelle de pension ou extrait de compte mentionnant le revenu mensuel → Si pension depuis 2023, attestation mentionnant la date de commencement
d'un contrat de travail et du chômage en cas de prépension	attestation du revenu mensuel versé par employeur et du taux journalier de chômage perçu (pour un même mois)
d'un contrat d'intérim	récapitulatif des prestations intérimaires depuis le 01/01/2023 + récapitulatif des montants de complément chômage octroyés depuis 01/01/2023 ou attestation de non octroi de complément chômage
d'une activité d'indépendant	situation comptable de 2023 (des trimestres écoulés) ou déclaration TVA
d'autres organismes	preuve(s) des revenus perçus
aucun revenu	preuves qu'aucun revenu n'est perçu (simultanément : attestation du syndicat (ou Onem pour personnes non syndiquées) + CPAS + mutuelle)

2 Si **enfant en hébergement** : jugement, acte notarié, convention devant médiateur familial agréé attestant de garde alternée avec notion de nuitée. Si âgés de plus de 18 ans : + **l'attestation des allocations familiales** (document de max. 3 mois).

3 S'il y a lieu, **l'attestation d'invalidité « reconnaissance à plus de 66 % »** de la **mutuelle** (document de max. 3 mois) et si personne de ≥ 65 ans : attestation unique.

4 S'il y a lieu, **l'attestation de reconnaissance de handicap** émanant du **SPF Sécurité Sociale** (Direction Générale Personnes Handicapées), datant de 2022 si nouvelle reconnaissance, mentionnant :

- soit une « reconnaissance à plus de 66 % » ;
- soit une « réduction de capacité de gain à 1/3 » ;
- soit une « réduction d'autonomie d'au moins 9 points » ;

 Et mentionnant, pour les enfants < 18 ans, une réduction de minimum 4 points au pilier 1.

5 **La preuve du paiement de votre assurance incendie** (couverture de la période actuelle) (attestation de l'organisme assureur ou simultanément contrat d'assurance + preuve paiement)

6 La fiche de renseignements. Nous vous demandons de la compléter et de nous la renvoyer en même temps que les autres documents de votre dossier.

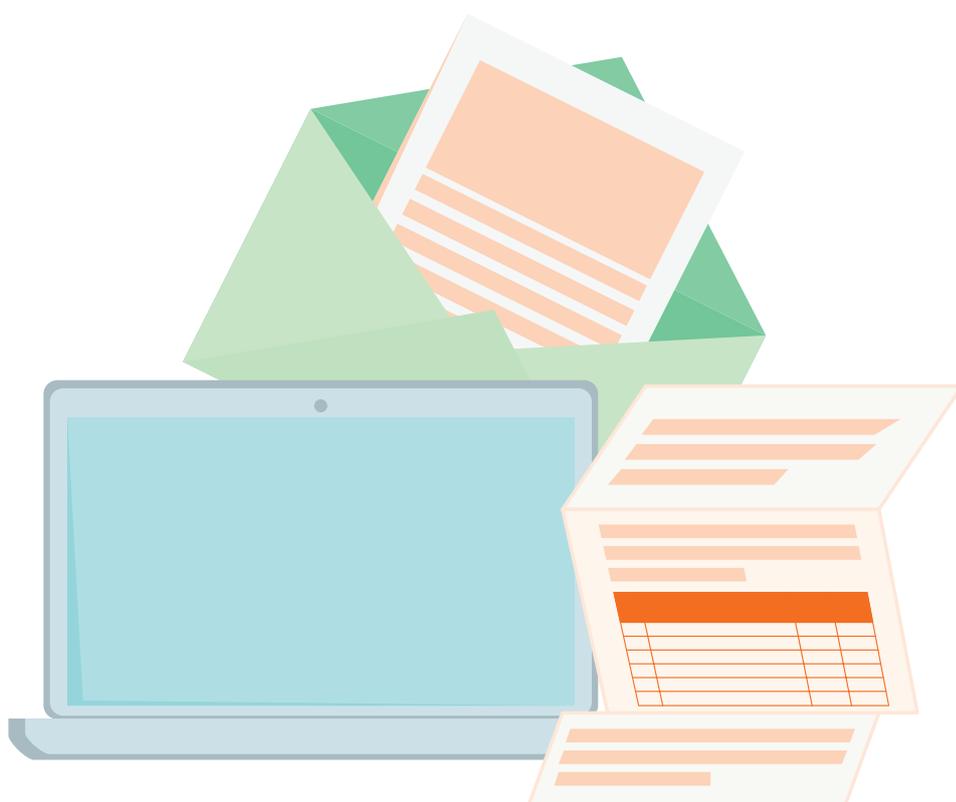
Comment nous transmettre les documents adéquats ?

Une fois que vous avez rassemblé l'ensemble des documents nécessaires au bon encodage de votre dossier.

- **Par le site internet www.montoit.be → Récolte des revenus**
→ **Grace à ça, vous aurez un suivi de l'état d'avancement de votre dossier.**
- Par courrier :
Rue Brennet, 36 à 6220 Fleurus.
1 SEULE enveloppe regroupant tous les documents.
- Dans la boîte aux lettres de la société.
Tous les documents doivent être glissés dans **1 SEULE** enveloppe fermée reprenant vos coordonnées.
- Sur rendez-vous.

Prenez rendez-vous sur notre site internet www.montoit.be > Contact > « Vous êtes déjà locataire »

Fin de la récolte : le 8 septembre 2023.



Bien vivre ensemble !

L'été est là, voici venu le temps des barbecues, des pique-niques et des rassemblements entre amis. C'est l'occasion de profiter du soleil, de la nature et de la convivialité. Mais c'est aussi un moment où il faut être attentif au respect des autres et de l'environnement.

Voici quelques conseils pour bien vivre ensemble cet été.

- Faites attention au bruit. Le son de la musique, des rires ou des discussions peut être agréable pour vous, mais pas forcément pour vos voisins. Pensez à modérer le volume sonore, surtout le soir ou la nuit, et à prévenir vos voisins si vous organisez une fête. Vous pouvez aussi les inviter à se joindre à vous, pour créer du lien et de la bonne humeur.
- Faites attention à la fumée et au risque d'incendie. Si vous faites un barbecue, choisissez un endroit adapté, loin des arbres, des haies ou des bâtiments. Utilisez du charbon de bois ou du gaz, plutôt que du bois ou des branches. Évitez de jeter des mégots ou des allumettes dans la nature, car ils peuvent provoquer un feu de forêt. Éteignez bien votre barbecue après usage et ne le laissez pas sans surveillance.
- Respectez les espaces communs. Que ce soit dans un parc, sur une plage ou dans une forêt, pensez à ramasser vos déchets et à les trier dans les poubelles prévues à cet effet. Ne laissez pas de traces de votre passage, ni de dégradations. Respectez la faune et la flore, ne cueillez pas les fleurs sauvages, ne dérangez pas les animaux. Partagez l'espace avec les autres usagers, en évitant de gêner ou d'envahir leur territoire.
- Soyez solidaires et bienveillants. L'été est une période propice aux rencontres et aux échanges. Soyez ouverts et tolérants envers les personnes que vous croisez, qu'elles soient de votre quartier ou d'ailleurs. N'hésitez pas à aider ceux qui en ont besoin, comme les personnes âgées, les personnes handicapées ou les personnes isolées. Faites preuve de civilité et de courtoisie, en disant bonjour, merci ou pardon. Souriez et faites-vous des amis !

“ Bien vivre ensemble, c'est respecter et apprécier la diversité sociale et culturelle qui nous entoure. C'est aussi développer une culture de paix entre nous, basée sur le dialogue, la coopération et le désir commun de vivre en harmonie. Cet été, soyons tous acteurs du bien vivre ensemble ! ”





ENSEMBLE HABITONS MIEUX !

DÉCOUVREZ POURQUOI NOUS RÉNOVONS POUR VOUS !

Chers lecteurs, permettez-nous de vous présenter la deuxième phase du plan de rénovation qui débutera sous peu au sein des Cités Anciaux et Moignelée-Carajoly.

Pour rappel, ce grand plan de rénovation s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation régional visant à améliorer l'efficacité énergétique et la salubrité des logements.

Comment ?

En atteignant un PEB (Performance Énergétique du bâtiment) égal ou supérieur à B.

Le certificat PEB, c'est quoi ?

C'est une carte d'identité énergétique du logement. Il donne la classe énergétique, allant de A++ (neutre en énergie) à G (très économe).

En somme, ces travaux procureront un cadre de vie plus sain, un confort accru et une réduction appréciable des coûts de consommation énergétique.



Liste des logements concernés

Les logements sur lesquels les travaux seront effectués ont été sélectionnés sur base d'analyses énergétiques.

Rénovation de **logements** répartis dans les rues suivantes :

▪ Mangon

N°13, 15, 17, 19, 21, 23 et 27.

▪ Rue Nicolas Anciaux

N°2, 5, 7, 12, 13, 14, 15, 18, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 36, 38, 40, 42, 46 et 48.

▪ Rue Marcel Brichard

N°1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 31 et 189.

▪ Moignelée

N°2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 18, 26 et 28.

▪ Carajoly

N°55, 59, 61, 63, 67 et 69.

Quels types de travaux seront effectués ?



Installation d'un chauffage central !

Nouvelle génération, c'est simple et super efficace.

Les avantages :

- ▶ Chauffe tout un logement
- ▶ Régule de façon optimum la température
- ▶ Fonctionne automatiquement avec le thermostat
- ▶ Sensation de confort



Placement de châssis en PVC (uniquement Moignelée-Carajoly)

En créant une circulation et un renouvellement d'air en continu par la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée.

Les avantages :

- ▶ Élimine le CO2 et les polluants
- ▶ Régule l'humidité et le débit d'air entrant et sortant
- ▶ Renouvelle l'air continuellement
- ▶ Facile d'entretien



Pose d'un crépit isolant directement sur la façade.

Permet d'économiser de l'énergie et de garantir un confort de vie quotidien !

Les avantages :

- ▶ Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre
- ▶ Augmente le confort
- ▶ Économies d'énergie et d'argent

Un accompagnement pour les habitants concernés :

Les locataires des logements concernés recevront des fiches explicatives regroupant les informations nécessaires pour préparer au mieux les travaux et entretenir les nouvelles installations.

Des réunions seront également prévues. Nous y inviterons dans un premier temps les agents de quartiers et, dans un second temps, tous les locataires concernés par les transformations énergétiques.



Tryptique invitation



PRÉVENTION VOL

L'été est une période propice aux cambriolages, car les habitations sont souvent laissées sans surveillance pendant les vacances. Pour éviter de retrouver sa maison saccagée ou pillée à son retour, il existe quelques mesures simples à prendre avant de partir.

Fermez bien toutes les portes et les fenêtres de votre logement, même si vous ne partez que quelques heures. Ne laissez pas de clés sous le paillason ou dans un pot de fleurs, car les cambrioleurs connaissent ces cachettes.



Faites vider votre boîte aux lettres régulièrement par un voisin ou un ami, ou demandez à la poste de suspendre votre courrier. Une boîte aux lettres débordante est un signe d'absence prolongée.

Demandez à la police locale de surveiller votre habitation pendant votre absence. Ce service est gratuit et vous pouvez en faire la demande via le site www.police.be. Vous pouvez également demander à un voisin de confiance de jeter un œil à votre maison de temps en temps.



Ne laissez pas d'échelle ou d'outils à la vue des cambrioleurs. Rangez-les dans un garage ou un abri fermé à clé. Ces objets peuvent faciliter l'effraction ou être utilisés comme armes.



Gérez vos arbres et vos arbustes pour rendre votre maison visible depuis la rue. Évitez les haies trop hautes ou les plantes grimpantes qui peuvent offrir des cachettes aux intrus. Taillez les branches qui pourraient permettre d'accéder aux étages supérieurs.



Ne publiez pas vos projets de vacances ou vos achats sur les réseaux sociaux. Vous pourriez attirer l'attention de personnes malintentionnées qui pourraient profiter de votre absence pour vous cambrioler. Préférez partager vos souvenirs une fois rentré chez vous.

En suivant ces conseils, vous réduirez le risque d'être victime d'un vol durant les mois d'été. Si malgré tout, vous constatez qu'un cambriolage a eu lieu chez vous, contactez immédiatement la police et ne touchez à rien avant son arrivée.

Débarrassez-vous proprement des encombrants

L'été est la saison idéale pour faire le grand ménage dans sa maison et son jardin. C'est le moment de profiter du beau temps pour aérer, ventiler et désencombrer les espaces de vie. En plus de faire du bien à son intérieur, on fait aussi du bien à la planète en donnant une seconde vie aux objets dont on n'a plus besoin.

La Ressourcerie est une association qui récupère, répare et revend des objets de toutes sortes : meubles, vêtements, livres, vaisselle, jouets, etc. Elle contribue ainsi à réduire les déchets et à favoriser le réemploi. Vous pouvez déposer vos objets à la Ressourcerie ou les faire enlever gratuitement à domicile si vous habitez dans le périmètre de l'association. Vous pouvez aussi acheter des objets à petits prix dans la boutique solidaire de la Ressourcerie. (071/47.57.57 ou revalsambre.be)

Si vous avez des déchets qui ne peuvent pas être réutilisés ou recyclés, vous pouvez les déposer dans le **parc à containers** le plus proche de chez vous. Vous y trouverez des conteneurs adaptés à chaque type de déchet : verre, papier, carton, plastique, métal, bois, déchets verts, etc. Vous pouvez consulter les horaires et les consignes du parc à containers sur le site web de votre commune.

Enfin, si vous avez des **encombrants** qui ne rentrent pas dans votre voiture ou qui sont trop lourds à transporter, vous pouvez faire appel au **service des encombrants** du département cadre de vie de la Ville de Fleurus. Ce service vous permet de vous débarrasser des objets volumineux ou encombrants qui ne sont pas acceptés dans le parc à containers : matelas, sommiers, meubles cassés, électroménagers hors d'usage, etc. Vous devez prendre rendez-vous au préalable par téléphone ou par mail pour fixer une date de collecte. (071/820.369 ou www.fleurus.be)

En suivant ces conseils, vous pourrez profiter de l'été pour faire de la place chez vous et dans votre tête. Vous participerez aussi à la préservation de l'**environnement** et à la solidarité locale. N'hésitez pas à contacter la Ressourcerie, le département cadre de vie ou le parc à containers pour plus d'informations.



tibi

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
	P	PMC	P	PMC	P	PMC
FLEURUS 1	16	2-16-30	13	13-27	11	11-23
FLEURUS 2	17	3-17-31	14	14-28	12	12-26
FLEURUS 3	20	6-20	17	3-17	15	2-15-29

Date en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.

ADRESSES DES RECYPARCS

- Charleroi II (Ransart) → Rue des Raspes
- FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet) → Rue Odon Godart
- Fleurus → Rue de Mellet

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.
Le samedi de 9h15 à 17h30.
Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/01, 01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)



MON TOIT FLEURUSIEN

**Nos bureaux
seront fermés:**

le 21/07
le 15/08
le 27/09

contacts

*Par téléphone au
071/82.71.60*

- ▶ Permanences téléphoniques:
tous les jours de 8h00 à 12h00
et de 12h30 à 16h00.

Nos bureaux

- ▶ Accessible sur rendez-vous.
Prise de rendez-vous sur notre site internet.

Par écrit

- ▶ Adresse: rue Brennet, 36 – 6220 Fleurus
- ▶ Mail: info@montoit.be

Notre site Web

- ▶ www.montoit.be

Notre Facebook

- ▶ [@montoitfleurusien](https://www.facebook.com/montoitfleurusien)



Visitez notre site